

Conseil de Paris
Séance des lundi 25 et mardi 26 juin 2007

Voeu relatif à l'ouverture totale du marché de l'électricité à la concurrence

Allocution de Georges SARRE

Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,

Le 1^{er} juillet prochain, c'est tout un cycle commencé il y a 60 ans, au lendemain de la Libération, qui s'achèvera. Notre service public de l'électricité sera supprimé d'un trait un peu discret, après avoir été progressivement désintégré.

Le marché s'ouvrira en totalité à la concurrence et, comme l'ensemble des Français, les Parisiens pourront changer de fournisseurs d'électricité et payer leur consommation à un prix qui sera dit du marché, mais qui relèvera en fait de la spéculation.

Cette libéralisation à marche forcée, nos concitoyens ne l'ont pas vraiment vue venir.

Aucun véritable débat public n'a eu lieu. Les décisions ont été prises à l'abri du peuple, à Bruxelles, au sein des instances communautaires.

Il n'y avait, il est vrai, pas de raison de claironner. A l'origine, la libéralisation du marché de l'électricité est le fruit d'une riche union entre idéologues libéraux et ceux qui voulaient s'approprier une partie de la rente d'une activité par nature monopolistique.

Qui pouvait croire en effet que la concurrence conduirait à une baisse générale des tarifs en France ? La production d'EDF, 45% du coût de l'électricité, ne peut être réduite, faute de ressources hydroélectriques encore disponibles. L'acheminement de l'électricité, 50% du coût, ne sera pas soumis à concurrence : nous n'allons pas doubler nos lignes, nos pylônes et nos poteaux électriques.

L'effet de la concurrence ne peut jouer que sur la commercialisation, 5% du coût, ridicule ! Quand on sait qu'il faudra en outre rémunérer les actionnaires et financer les dépenses de marketing.

Entre 2005 et 2006, la hausse des prix a atteint 48% pour les industriels, qui ont eu la naïveté idéologique de croire aux vertus du marché libre ! Chiffre établi par NUS Consulting, un de ces cabinets de conseil que les entreprises doivent désormais engager pour ne pas payer trop cher leur consommation ...

Finalement, ce sont les opérateurs électriques qui ont tiré leur épingle du jeu. Car en raison même de la nature de l'électricité, le marché de l'électricité n'est pas régulable. Les opérateurs détiennent un pouvoir bien trop important.

Un pouvoir auquel les régulateurs ne peuvent pas véritablement s'opposer. C'est tout le sens de l'exemple californien.

Résultat : des opérateurs qui font des profits record et qui n'investissent plus, un EDF dont la capitalisation boursière dispute la première place du CAC 40 à Total, et des consommateurs qui trinquent !

Alors Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans les prochains jours, beaucoup de Parisiens découvriront une situation sans avoir les repères nécessaires. Evidemment, les fournisseurs d'électricité en concurrence ne les aideront pas.

Leurs formules commerciales sont prêtes. Elles les embrouilleront plus qu'ils ne le seront déjà.

Peut-être les tarifs apparaîtront-ils, dans un premier temps, alléchants, mais la vérité est qu'ils ne le seront pas longtemps. Il y a quelques mois seulement, les fournisseurs d'électricité ne cachaient pas qu'ils voulaient augmenter les prix.

Pour ne citer que l'opérateur le moins pudique, Powéo se plaignait publiquement des tarifs réglementés. Il en demandait la suppression. La justice européenne allait être saisie car les tarifs réglementés sont trop faibles pour que vive la concurrence. Autrement dit, la concurrence a besoin de prix plus élevés ! C'est une arnaque !

EDF nationalisé a bien fonctionné pendant 60 ans, il faut donc que tout soit détruit. On est là bien loin de l'intérêt des consommateurs dont nous ont seriné les tenants de la libéralisation, une libéralisation qui devait faire baisser les prix.

Alors évidemment, ce n'est pas ici, au sein de cette assemblée, aussi honorable soit-elle, que nous allons décider le retour au service public national de l'électricité. Mais nous avons pour devoir de tout faire pour préserver le pouvoir d'achat des Parisiennes et des Parisiens. Leur vie est déjà suffisamment difficile avec la hausse des prix, ceux du logement notamment.

Alors mettons les en garde. Je considère avec mon groupe qu'il appartient à notre assemblée d'informer le plus largement et le plus efficacement possible les Parisiens des conditions d'ouverture du marché à la concurrence. Notre municipalité a pour devoir de leur dire que s'ils changent de fournisseurs, à la fois, leur logement et eux-mêmes perdent la protection des tarifs réglementés. Ils ne pourront pas y revenir, à moins que change la loi. Cette information relève de l'intérêt général ! Elle doit être largement diffusée !!!

De même la Ville doit tout faire pour mettre à l'abri, les locataires de l'OPAC et des sociétés d'économie mixte.

Nous devons protéger les Parisiens des tromperies idéologiques.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter notre vœu et vous en remercie.